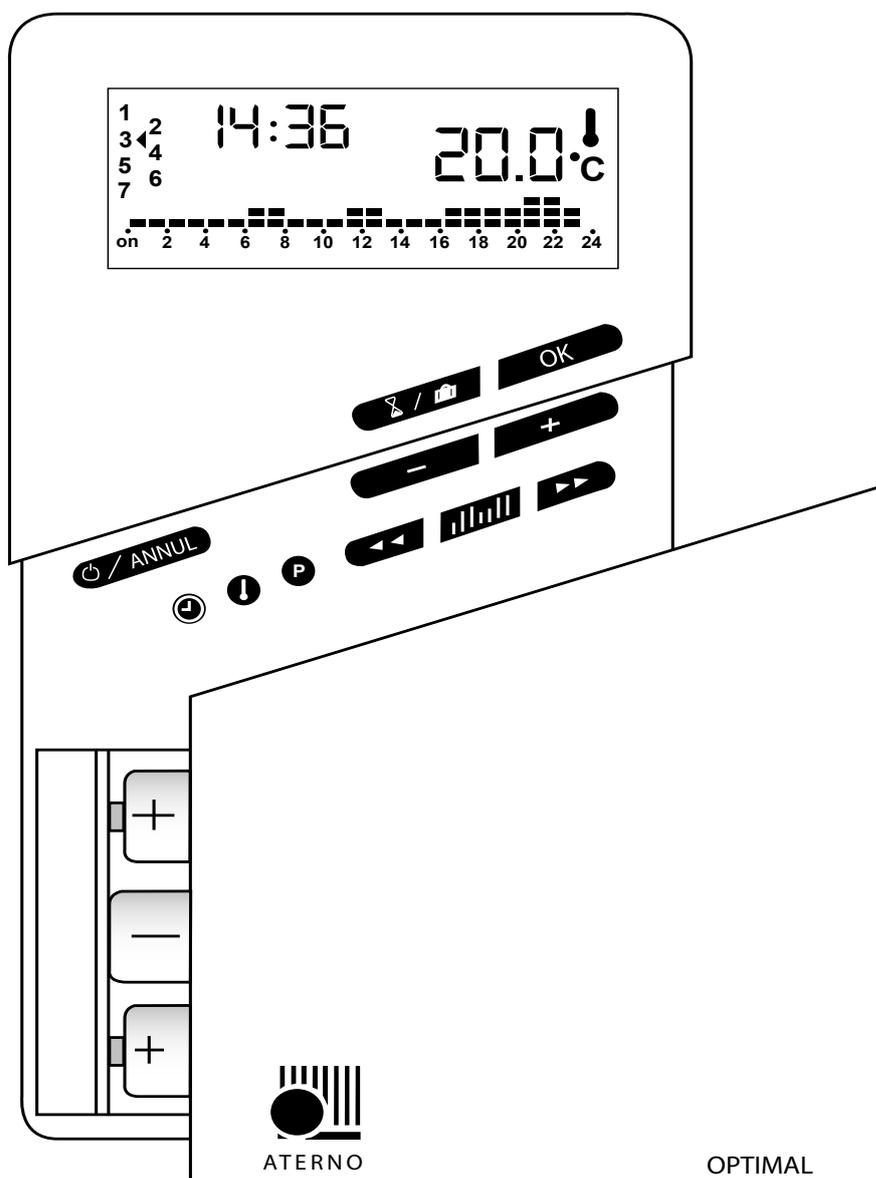


Sommaire

Accédez directement aux parties voulues en cliquant sur les intitulés ci-dessous.

- Mise en service utilisateur
- Réglage des températures
- Programmation hebdomadaire
 - Programmes disponibles
 - Déterminer votre programme hebdomadaire
 - Enregistrez ou modifiez la programmation
- Suspension de la gestion automatique
 - Dérogation temporisée
 - Absence de longue durée
- Arrêt du chauffage / Veille
- Schémas explicatifs
- Garantie



■ I- Utilisation

■ Mise en service utilisateur

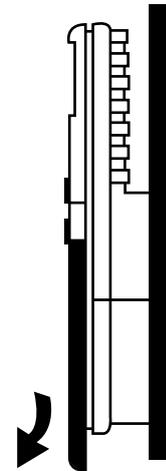
Mise en place des piles

3 piles alcalines 1,5 V de type R6 ou AA

(autonomie supérieure à 1 an).

Pas de piles rechargeables

Pour les mettre en place, ôtez la porte comme indiqué ci-contre, insérez les piles en prenant soin de respecter les polarités puis remontez la porte.



Remplacement des piles:

Le témoin d'usure s'allume, ne laissez pas les piles usées séjourner dans l'appareil (la garantie ne couvre pas les dégradations dues aux piles ayant coulé). Vous disposez d'environ 1 minute pour mettre en place les nouvelles piles tout en conservant l'heure (le reste des informations demeure inchangé).

Mise à l'heure (Voir figure 12)

- 1-
- 2- ou Réglage des heures (A)
- 3-
- 4- ou Réglage des minutes (B)
- 5-
- 6- ou Réglage du jour (C, ex: 1=lundi).
- 7- Démarrage de l'horloge.

■ Réglage des températures

Votre programmation peut s'effectuer par rapport à 2 (T1, T2) ou 3 températures (T1, T2, T3). Avant toute chose, vous devez déterminer leur valeur. (Voir figure 13).

Réglage

A la mise en service : T1 = 16°C, T2 = 19°C, T3 = 21°C

- 1- Affichage de T1.
- 2- ou pour le réglage.
- 3- Affichage de T2.
- 4- ou
- 5- Affichage de T3.
- 6- ou
- 7- Retour à l'affichage normal

■ Programmation hebdomadaire

La programmation hebdomadaire consiste à attribuer un programme journalier (1 parmi 7) à chaque jour de la semaine. Les programmes P1 à P6 ne sont pas modifiables.

Pour chaque jour, il est possible de réaliser un programme journalier personnalisé (P=).

Programmes disponibles

La mise en service, P3 est attribué à tous les jours.

(Voir figure 15).

Déterminer votre programmation hebdomadaire

Avant d'enregistrer un programme P= dans l'appareil, aidez-vous des grilles pour le déterminer.

De 0h à 4h, la programmation se fait par pas de 2h et sur 2 températures. (Voir figure 16).

Enregistrez ou modifiez la programmation.

1- **P** Consultation du 1er jour (ex: Lundi)

2- **-** ou **+**

Choix du programme à attribuer à ce jour (ex: P5)

(Voir figure 17)

3- **OK** Passage au jour suivant.

Répétez les opérations 2 et 3 pour chaque jour.

Si le programme choisi est P= (ex: pour le Jeudi)

Les 2 premiers créneaux horaires clignotent.

(Voir figure 18)

• La température correspondante vous convient :

*Appuyez sur **▶▶**. Le créneau horaire suivant clignote et recopie le réglage du précédent.*

(Voir figure 19)

• La température ne vous convient pas:

*Appuyez sur **|||||** pour la modifier.*

Répétez l'opération pour chacun des créneaux.

• **OK** Passage au jour suivant

• Retour à l'affichage normal après l'attribution d'un programme au 7ème jour (Dimanche).

Le créneau horaire correspondant à l'heure en cours clignote.

(Voir figure 20)

■ Suspension de la gestion automatique

• Dérogation temporisée

Elle permet d'adopter une température choisie (de 5 à 30 °C) pendant une durée programmable de 1 à 48h, cela sans modifications de la programmation de l'appareil (fonction prioritaire).

- 1- 
- 2-  ou  Réglage de la durée (ex: 06h) (Voir figure 21)
- 3- 
- 4-  ou  Réglage de la température (ex: 14°C) (Voir figure 22)
- 5-  Le décompte commence (heure par heure jusqu'à 01h00 puis minute par minute jusqu'à 0h00).

Une fois la durée écoulée, l'appareil reprend son fonctionnement automatique.

 Pour annuler ce mode (ex: retour anticipé).

• Absence de longue durée

Lors d'une absence prolongée, vous pouvez fixer une température (de 5 à 15°C) pour un nombre de jours indéterminés ou réglable (de 1 à 99 jours).

- 1-  (Voir figure 23)

2- 2 possibilités :

• Durée indéterminée :

 L'affichage de la température clignote (Voir figure 24)

• Durée déterminée :

 ou  Réglage du nombre de jours.

Ex: Départ le 10 janvier, retour le 19 janvier, indiquez 09 jours. Le fonctionnement automatique sera repris le 19 janvier à 00h00

 L'affichage de la température clignote

- 3-  ou  Réglage (ex: 7°C)

4-  Le décompte commence.

 Pour annuler ce mode (ex: retour anticipé).

■ Arrêt du chauffage / veille

Mise en veille pour le fonctionnement hors période de chauffe.

 Arrêt du chauffage, votre appareil affiche l'heure, le jour en cours et la température mesurée.

 Pour annuler ce mode. (Voir figure 25)

Notice technique : thermostat

OPTIMAL

Figure 9:

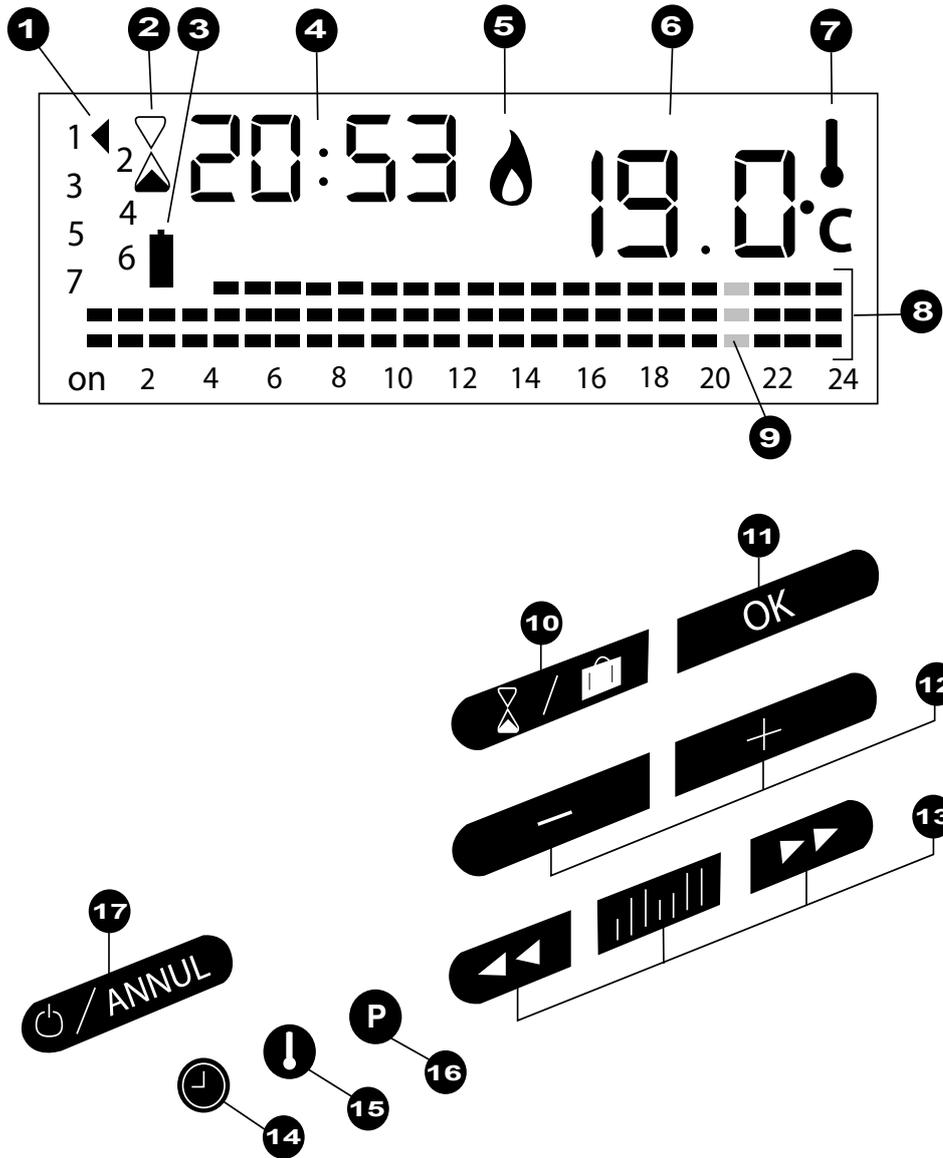


Figure 10:

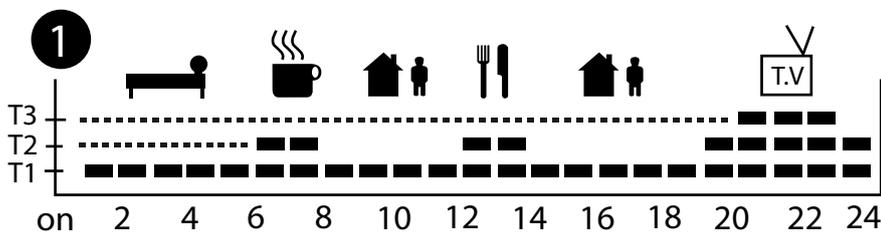
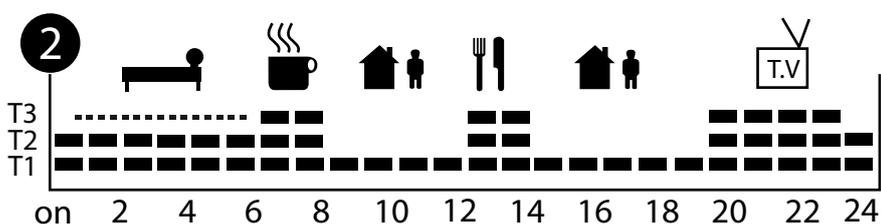


Figure 11:



Notice technique : thermostat

OPTIMAL

Figure 12:

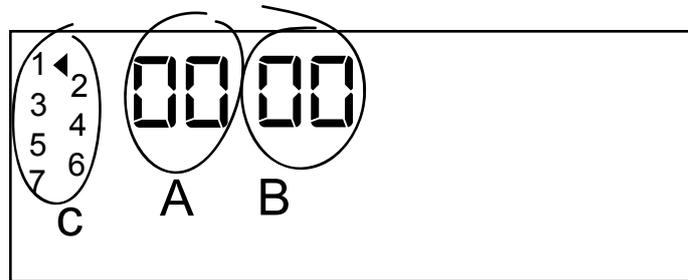


Figure 13:

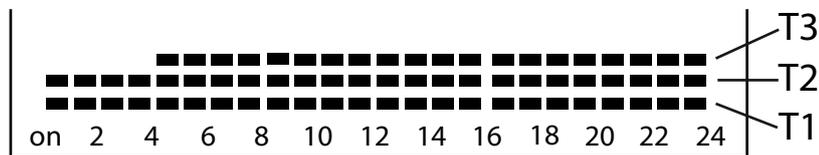


Figure 14:

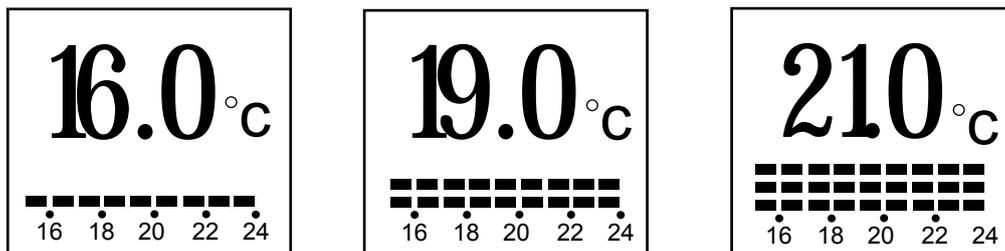
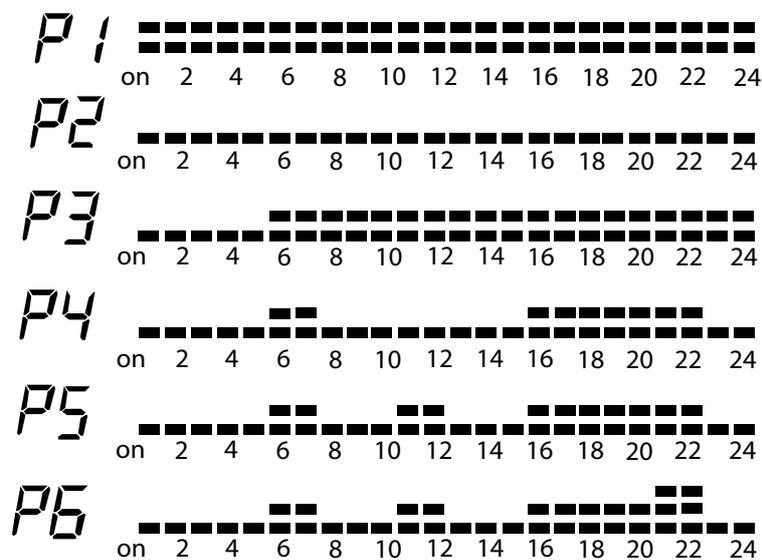


Figure 15:

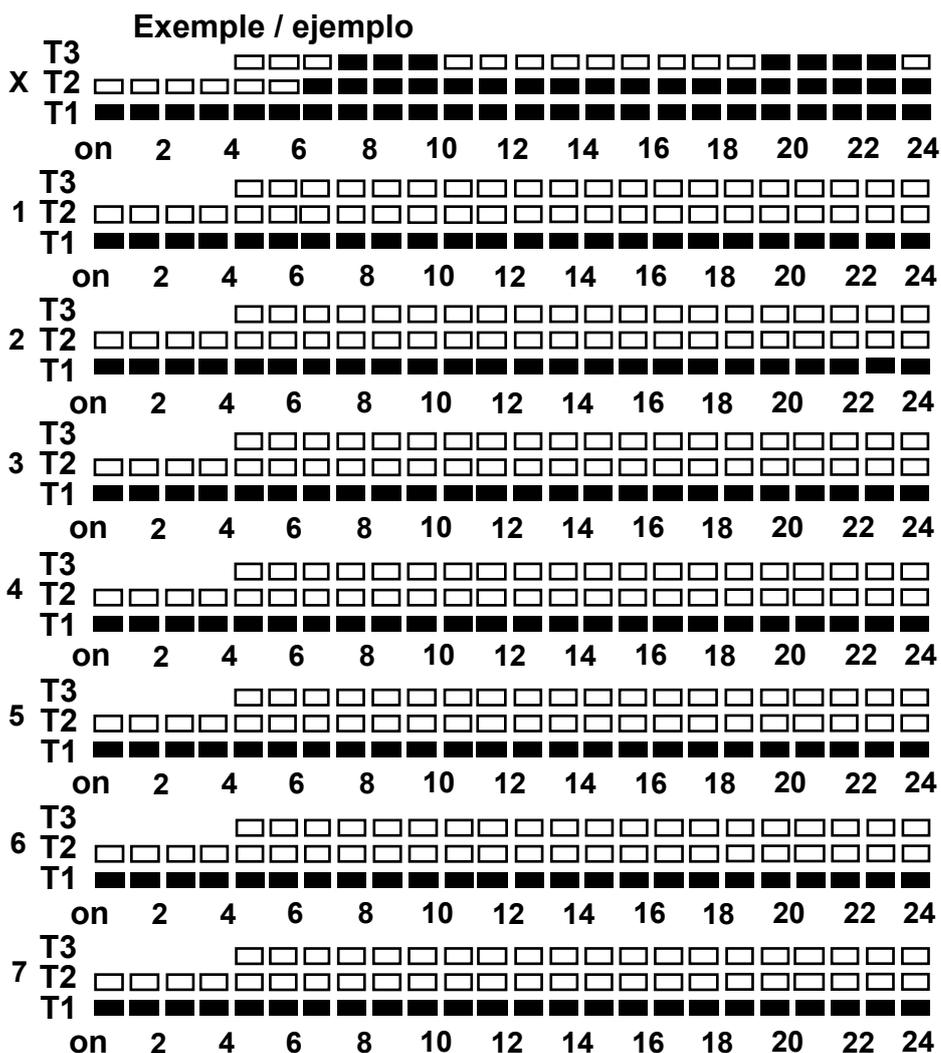


Notice technique : thermostat

OPTIMAL

Figure 16:

Jour / Tag	1	2	3	4	5	6	7
Exemple / Beispiel	P4	P4	P=	P4	P4	P3	P3
Votre choix / Ihre wahl							



Notice technique : thermostat

OPTIMAL

Figure 17:

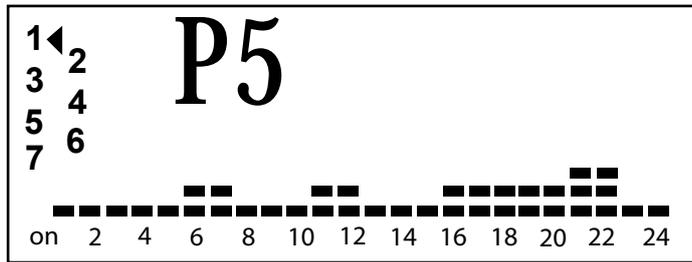


Figure 18:

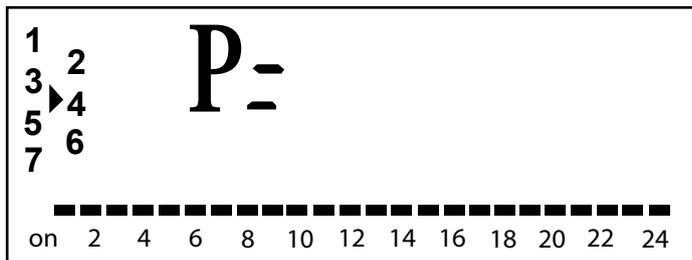


Figure 19:

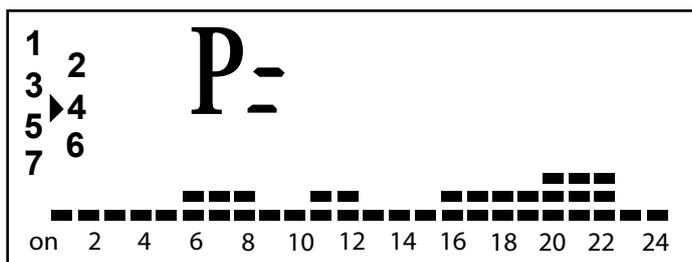


Figure 20:

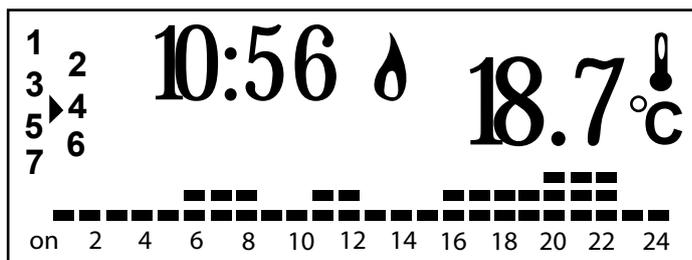


Figure 21:

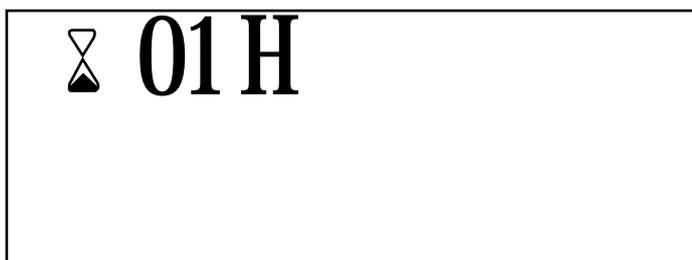


Figure 22:

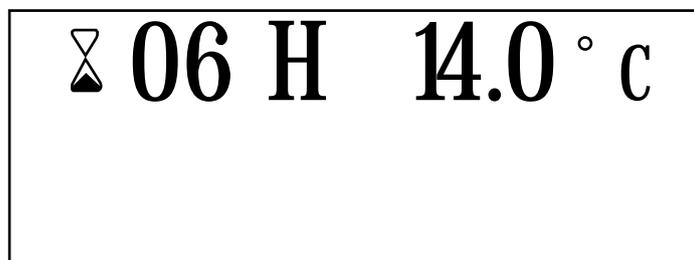


Figure 23:

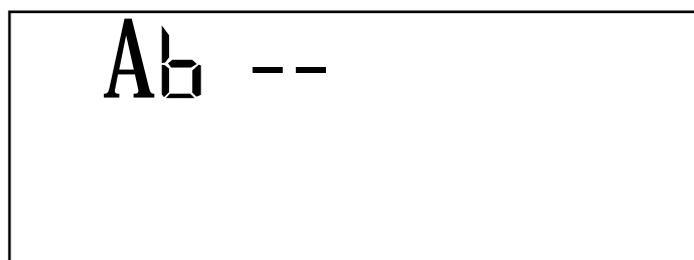


Figure 24:



Figure 25:

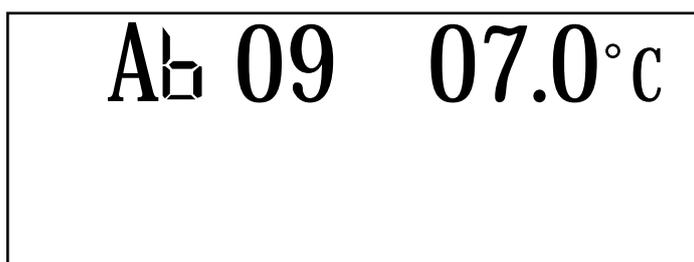
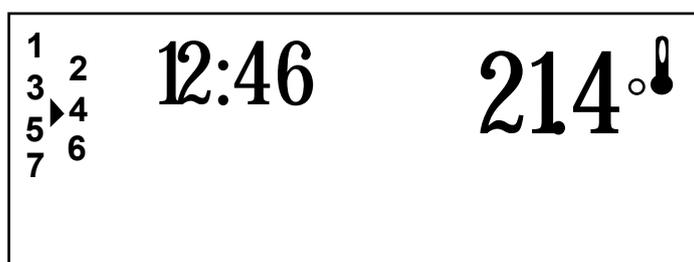


Figure 26:



■ Garantie

ATERNO garantit 3 ans cet appareil (émetteur + récepteur) à partir de la date de livraison.

Cette garantie s'applique dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil (France uniquement). Pour en bénéficier, il est nécessaire de joindre à l'envoi de votre appareil défectueux la preuve d'achat sur laquelle doit figurer la date d'acquisition. Elle couvre le remplacement des pièces défectueuses, la main d'oeuvre et le déplacement.

Sont exclus de la garantie :

- Les matériels dont le numéro de série a été détérioré, modifié ou effacé.
- Les matériels dont le raccordement ou l'utilisation n'ont pas été exécutés conformément aux indications figurant sur l'appareil ou sur la notice.
- Les matériels modifiés sans accord préalable du constructeur.
- Les matériels dont la détérioration serait consécutive à des chocs.